



PROJET GALF

Rapport d'activités

Juin 2018

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

1 Points Principaux	2
2 Investigations.....	2
3 Opérations.....	3
4 Légal	4
5 Media.....	6
6 Management	10
7 Relations extérieures.....	10
8 Conclusion	11

1 Points Principaux

1

- Adoption du nouveau code de faune et réglementation de la chasse par l'Assemblée Nationale Guinéenne, après des années de rudes combats de GALF en collaboration avec les autorités du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.
- Arrestation de deux trafiquants de bébé chimpanzé en provenance de Boké, par les agents du Corps des Conservateurs de la Nature grâce au soutien technique de GALF à Foulamadina, en haute banlieue de Conakry.
- Condamnation de deux trafiquants léonais à 7 mois ferme par le TPI de Kaloum pour le trafic de bébé chimpanzé, une espèce animale intégralement protégée par le code de faune et de la réglementation de la chasse mais aussi par la Convention de Washington.
- Condamnation d'un militaire guinéen par le TPI de Dixinn pour trafic d'un pélican, une espèce animale intégralement protégée par le code guinéen de faune mais aussi par la Convention de Washington.

2 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	25
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	16

- 25 enquêtes réalisées durant le mois de juin 2018 à Conakry et l'intérieur du pays.

Durant le mois de juin 2018, le département d'investigation a fait 25 enquêtes essentiellement basées à Conakry et à l'intérieur du pays. Ces enquêtes n'ont aboutie à aucune opération proprement dite, mais grâce au soutien indéfectible de GALF, deux opérations d'arrestation ont eu lieu.

Ces enquêtes portaient sur le trafic récurrent des espèces animales intégralement protégées et de toutes leurs dépouilles en République de Guinée.

3 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	02
Nombre de trafiquants arrêtés	02
Nombre de trafiquants en fuite	03

Au courant du mois de Juin 2018, 2 opérations ont été effectuées.

Le 07/06/2018 : 1 opération a eu lieu à Foulamadina, en haute banlieue de Conakry où un trafiquant de bébé chimpanzé a été mis aux arrêts par les agents du Corps des Conservateurs de la Nature avec évidemment le soutien des activistes du projet GALF. M. Blaise Camara a été mis aux arrêts pour les délits de capture, détention et circulation d'une espèce animale intégralement protégée. En l'occurrence, un bébé chimpanzé, capturé à Boké, une région qui regorgeait autrefois 40 % de la population des chimpanzés. Cette population est de nos jours revue à la baisse grâce au braconnage et le trafic dont sont victimes les chimpanzés.



Le 09/06/2018 : 1 Opération d'arrestation a eu lieu dans les locaux de la Direction Nationale des Eaux et Forêts. Grâce au soutien de GALF la dame Palema Konomou a été mise aux arrêts pour complicité de détention et circulation d'un bébé chimpanzé, une espèce animale intégralement protégée.

4 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	2 -Tribunal de Première Instance de Kaloum (Suivi d'audience du cas Ministère Public contre Abou Doumbouya et Aboubacar Cherif) ; -Tribunal de Première Instance de Dixinn (Suivi d'audience du cas Ministère Public contre Blaise CAMARA et Pamela KONOMOU)
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	3 -Lancinet KOUROUMA (Maison Centrale de Mamou) ; -Momo MANSARE (Maison Centrale de Mamou) ; -Amadou BANGOURA (Maison Centrale de Conakry)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	5 -Ibrahima Bangoura -Adama Koulibali -Abdourahamane Sidibé -Abdoul Salam Sidibé -Lancinet DOUMBOUYA
Décision de Justice (préciser le lieu)	2 -Tribunal de Première Instance de Kaloum ; -Tribunal de Première Instance de Dixinn

Ce mois-ci, il y'a deux(2) audiences dont 1 au tribunal de première instance de Kaloum et un(1) au Tribunal de Première Instance de Dixinn. Présentement, trois (03) Trafiquants se trouvent derrière les barreaux et deux(2) sous contrôle judiciaire, cinq (5) trafiquants sont en attente de procès dont deux(2) en appel. Durant ce mois de juin 2018, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques et judiciaires :

La Décision concernant affaire Bébé Chimpanzé Sierra :

Le 05 Juin 2018, le Tribunal de Première instance de Kaloum a finalement rendu sa décision dans le dossier Ministère Public Contre Abou Doumbouya et Aboubacar Chérif, tous poursuivis pour les délits de chasse, capture, détention, circulation et commercialisation d'un Bébé Chimpanzé dans la commune de

Kaloum. Statuant Publiquement et Contradictoirement en premier ressort, le Tribunal retient les nommés Abou Doumbouya et Aboubacar Chérif dans les liens de la culpabilité de chasse, Capture, détention, circulation et commercialisation d'espèces animales intégralement protégées. Il les condamne à 7 mois d'emprisonnement ferme et 150.000 fg d'amende chacun. Sur l'action Civile, ils sont condamnés au paiement d'un franc symbolique.

Arrestation de Blaise CAMARA et Paméla KONOMOU :

Le 07 Juin 2018, informé de la possession d'un bébé chimpanzé par un trafiquant au quartier Foulamadina, une équipe composée d'agents du corps conservateur de la nature, avec l'appui technique et financier de GALF, a été mise en place et s'est transportée sur les lieux. Les enquêtes menées à cet effet ont abouti effectivement à l'arrestation du nommé Blaise CAMARA en détention du dit Bébé Chimpanzé. Interpellé pour capture, détention et circulation d'espèces intégralement protégées, le nommé Blaise a été conduit à la Direction Nationale des Eaux et Forêts avant d'être auditionné sur Procès-Verbal. De cette audition, M. Blaise CAMARA a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Suite à une dénonciation faite par lui, Madame Paméla KONOMOU a été mis aux arrêts pour les mêmes faits avant que cette dernière ne soit entendue sur Procès-verbal à son tour. Respectivement déféré les 8 et 11 Juin 2018 au Parquet de Monsieur le Procureur de la République du TPI de Dixinn, celui-ci a orienté l'affaire en flagrant délit avant de les placer sous mandat de dépôt. Ainsi, l'affaire a été programmée pour jugement pour le 21 Juin 2018.

Suivi d'audience au Tribunal de Première Instance de Dixinn

Le 21 Juin 2018 Blaise CAMARA et Madame Paméla KONOMOU ont comparu devant le Tribunal de Première Instance de Dixinn pour flagrant délit de capture, détention et circulation d'un Bébé Chimpanzé, espèces animales intégralement protégées. Après les débats, plaidoiries et réquisition du Procureur, le tribunal a rendu sa décision sur le champ. Le tribunal statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort retient Blaise CAMARA et Madame Paméla KONOMOU dans les liens de la culpabilité et sur l'action publique les condamne à 6 mois assorti de sursis et une amende de 90000FG. Sur l'action civile les condamne au paiement de 15.000.000FG à titre des dommages et intérêts, au Ministère de l'environnement, des Eaux et Forêts.

Adoption de la nouvelle loi portant code de faune :

Après plusieurs années de démarche et de travail mené par le projet GALF auprès du Ministère de l'environnement, des Eaux et Forêts, et auprès de l'Assemblée Nationale, le nouveau code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse a été en fin adopté à l'unanimité, le 20 juin 2018. Avec ce nouveau code, de 1 an, nous sommes passés à 5ans, la peine maximale et de 150.000FG à 50.000.000FG l'amende. Ce qui constitue un grand pas dans la lutte contre le trafic de faune.

5 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 30			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	3	24	3

Au courant du mois de Juin 2018, il y a eu production de **30** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièce télévision, **3** pièces radio, **3** pièces papier et **24** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement la condamnation par le TPI de Kaloum de deux trafiquants léonais pour trafic de chimpanzé, l'arrestation à Hamdallaye de deux trafiquants de perroquets, la condamnation d'un jeune militaire par le TPI de Dixinn pour trafic de pélican et l'arrestation par les agents du Corps des Conservateurs de la Nature grâce au soutien de GALF d'un trafiquant de bébé chimpanzé en provenant de Boké. Outre, d'autres affaires anciennes ont fait l'objet de publication dans les journaux de la place, notamment le verdict sur l'affaire de trafic de peau de panthère par le TPI de Labé. A signaler que l'ensemble de ces pièces médiatiques portaient sur le trafic d'espèces animales intégralement et partiellement protégées par le code de faune mais aussi par la Convention de Washington.

Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Liens des articles publiés :

- 1- <http://www.visionguinee.info/2018/06/01/deux-presumes-trafiquants-de-perroquets-mis-aux-arrets/>
- 2- <http://www.visionguinee.info/2018/06/01/un-militaire-condamne-pour-traffic-despece-animale-protgee/>
- 3- <http://soleilmguinee.net/hamdallaye-deux-presumes-trafiquants-de-perroquets-mis-aux-arrets/>
- 4- <http://soleilmguinee.net/tpi-de-dixinn-militaire-condamne-traffic-despece-animale-protgee/>
- 5- <http://www.ledeclic.info/hamdallaye-deux-presumes-trafiquants-de-perroquets-mis-aux-arrets/>
- 6- <http://www.ledeclic.info/tpi-de-dixinn-militaire-condamne-traffic-despece-animale-protgee/>
- 7- <http://www.ledeclic.info/tpi-de-kaloum-7-mois-de-prison-ferme-deux-leonais-traffic-de-chimpanze/>
- 8- <http://www.visionguinee.info/2018/06/08/le-tribunal-de-kaloum-condamne-deux-leonais-a-7-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-chimpanze/>

- 9- <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-kaloum-7-mois-de-prison-ferme-contre-deux-leonais-pour-trafic-de-chimpanze/>
- 10- <http://soleilfmginee.net/tpi-de-kaloum-deux-leonais-condamnes-a-7-mois-de-prison-ferme-trafic-de-chimpanze/>
- 11- <http://leverificateur.net/tpi-de-kaloum-7-mois-de-prison-ferme-contre-deux-leonais-trafic-de-chimpanze/>
- 12- <http://leprojecteurguinee.com/index.php/2018/06/08/tpi-de-kaloum-7-mois-de-prison-ferme-contre-deux-leonais-pour-trafic-de-chimpanze/>
- 13- <http://flammeguinee.com/tpi-de-kaloum-7-mois-de-prison-ferme-contre-deux-leonais-trafic-de-chimpanze/>
- 14- <http://worldmediaguinee.com/tpi-de-kaloum-7-mois-de-prison-ferme-contre-deux-leonais-pour-trafic-de-chimpanze/>
- 15- <http://lemakona.com/tpi-de-kaloum-7-mois-de-prison-ferme-contre-deux-leonais-trafic-de-chimpanze/>
- 16- <http://guineemail.com/tpi-de-kaloum-7-mois-de-prison-ferme-contre-deux-leonais-pour-trafic-de-chimpanze/>
- 17- <http://guineematin.com/actualites/foulamadina-un-presume-trafiquant-de-chimpanze-mis-aux-arrets/>
- 18- <http://www.visionguinee.info/2018/06/11/un-presume-trafiquant-de-chimpanze-mis-aux-arrets-a-foula-madina/>
- 19- <http://leprojecteurguinee.com/index.php/2018/06/11/foulamadina-un-presume-trafiquant-de-chimpanze-mis-aux-arrets/>
- 20- <http://leverificateur.net/foulamadina-presume-trafiquant-de-chimpanze-mis-aux-arrets/>
- 21- <http://lemakona.com/foulamadina-presume-trafiquant-de-chimpanze-mis-aux-arrets/>
- 22- <http://flammeguinee.com/foulamadina-presume-trafiquant-de-chimpanze-mis-aux-arrets/>
- 23- <http://www.ledeclic.info/foulamadina-presume-trafiquant-de-chimpanze-mis-aux-arrets/>
- 24- <http://soleilfmginee.net/tpi-de-dixinn-militaire-condamne-trafic-despece-animale-protegee/>

Internet : Quelques exemples de capture d'écran

July 9, 2018

LEMAKONA.COM

ACCUEIL ACTU POLITIK SOCIÉTÉ INTERVIEW MARC

Share This: [social media icons]



Jun 8, 2018 | Posted By Mr Fata Kourouma | Actu, Société | 1 0 22

TPI de Kaloum : 7 mois de prison ferme contre deux léonais pour trafic de chimpanzé

Après 6 mois de détention préventive à la maison centrale de Coronthé, deux citoyens de la Sierra Léone, pays voisin à la Guinée ont été libérés sur leur sort le mardi 5 juin 2018 par le Tribunal de première instance (TPI) de Kaloum. M. Abou Doumbouya de la Sierra Léone, pays voisin à la Guinée et son complice M. Aboubacar Chériif ont été reconnus coupables des délits de détention, circulation et commercialisation d'un bébé chimpanzé, une espèce animale intégralement protégée par le code guinéen de faune mais aussi par la Convention de Washington. Ils écoupent de 7 mois de prison ferme et au paiement de 150.000 GNF d'amende.

Pour rappel, c'est le jeudi 23 novembre 2017 que le Service du Corps des Conservateurs de la Faune avec le soutien de GALP (Guinée Application de la Loi Forestière) avait procédé à l'arrestation à Conakry d'un présumé trafiquant de bébé chimpanzé en provenance de la Sierra Léone. Les enquêteurs préliminaires avaient débouchés sur l'arrestation du second trafiquant au nom de M. Aboubacar Chériif se disant être propriétaire du bébé chimpanzé. Les deux avaient été entendus et défilés auprès du TPI de Kaloum où ils furent mis sous mandat de dépôt à la prison civile de Conakry.

Statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort, le TPI de Kaloum a reconnu les deux prévenus dans les liens de la culpabilité des faits mis à leur charge.

Pour la répression, M. Abou Doumbouya et son complice Aboubacar happy whoels demo Chériif sont condamnés à 7 mois de prison ferme et une amende de 150.000 GNF. Sur l'action civile, ils ont été condamnés au paiement d'un franc symbolique à titre de dommages et intérêts au compte du Ministère de l'Environnement, constitué partie civile.

En Guinée, le chimpanzé fait partie des espèces animales menacées de disparition et classé dans l'annexe I de la CITES (Convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de la flore sauvages menacées d'extinction) comme étant une espèce animale intégralement protégée. Malgré les campagnes de sensibilisations organisées par les ONG et le département de l'Environnement en matière de protection des grands singes, le trafic de chimpanzés continue de belle manière. Et ceci grâce au réseau de trafiquants organisés à l'échelle internationale.

Pour mémoire, la Guinée a été sanctionnée par la CITES en mars 2013 et présentée comme une plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'ouest. Ces efforts sont entrain d'être complétés par l'embauche des acteurs impliqués pour éliminer éventuellement la source de la sanction.

Pour mémoire, la Guinée a été sanctionnée par la CITES en mars 2013 et présentée comme une plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'ouest. Ces efforts sont entrain d'être complétés par l'embauche des acteurs impliqués pour éliminer éventuellement la source de la sanction.

A rappeler que le commerce illégal d'espèces sauvages est un crime organisé transnational, il occupe le 4ème rang du commerce illicite dans le monde, amassant des bénéfices d'environ 20 milliards de dollars chaque année.

Fatou Kourouma du projet GALP

VisionGuinée.info

Tous vos frais de transfert à prix cassés et sans frais d'attente en ligne

ACCUEIL POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIÉTÉ TRIBUNE LIBRE INTERVIEW SPORT

LA PRESSE DES SERVICES PUBLICS AU MOIS DES COÛTS

Accueil à la Santé & Sécurité au Travail

Accueil & Société - Un présumé trafiquant de chimpanzé mis aux arrêts à Fouta Madina

Un présumé trafiquant de chimpanzé a été mis aux arrêts le jeudi 07 juin 2018 à Fouta Madina, en haute banlieue de Conakry. Blaise Camara est pris en flagrant délit de capture, détention et circulation d'un bébé chimpanzé, espèce animale intégralement protégée par le code guinéen de faune mais aussi par la Convention de Washington.



L'opération a été conduite par les agents du Corps des Conservateurs de la Nature grâce au soutien de GALP (Guinée Application de la Loi Forestière).

Selon nos informations, le bébé chimpanzé proviendrait de Boké, une région minère par excellence en cours d'exploitation intensive. Selon des spécialistes, la région de Boké représenterait environ 40% de la population des chimpanzés. Après le capture de l'animal à Boké, le bébé chimpanzé a été transféré à Conakry à Momo Palma Konate, comptable de profession, par un certain Sékouba Oulidi qui serait son chauffeur. Les mêmes sources indiquent que c'est lors d'une visite de Blaise Camara, frère de la dite femme, que ce dernier a pris conscience de la possession du chimpanzé.

Conduit dans les locaux de la Direction Nationale des Bois et Forêts pour être entendu sur procès, Monsieur Blaise Camara a reconnu toutes les charges portées contre sa personne, notamment les délits de capture, détention et circulation d'un bébé chimpanzé, espèce animale intégralement protégée. Après avoir été déféré devant le parquet du Tribunal de première instance (TPI) de Doum, il sera par la suite placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry.

S'exprimant devant les autorités, dans l'attente de tout d'abord reconnaitre le fait d'avoir obtenu l'espèce animale durant un temps donné, mais vite à nu à son fils, toute son implication dans la capture et la circulation de l'animal. Le bébé chimpanzé quant à lui, a été confié au projet GALP pour être conduit au sanctuaire du CCC (Centre de conservation des chimpanzés) à Faranah.

Par ailleurs, il faut noter qu'en Guinée, le chimpanzé fait partie des espèces animales menacées de disparition et classé dans l'annexe I de la CITES (Convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de la flore sauvage menacées d'extinction) comme étant une espèce animale intégralement protégée. Malgré les campagnes de sensibilisations organisées par les ONG et le département de l'Environnement en matière de protection des grands singes, le trafic de chimpanzés continue de la plus belle manière. Et ceci, grâce au réseau de trafiquants bien organisé à l'échelle internationale.

Pour information, cette saisie de bébé chimpanzé vient compléter la liste à 20 chimpanzés saisis des mains des trafiquants nationaux et internationaux par le projet GALP depuis son lancement en 2012 grâce à la franche collaboration des autorités guinéennes.

Pour mémoire, la Guinée a été sanctionnée par la CITES en mars 2013 et présentée comme une plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'ouest. Selon des statistiques de l'Interpol, la Guinée a expédié plus de 130 chimpanzés, 10 bonobos, des langurs et des gorilles entre 2009 et 2012 en Asie et le reste du monde. Ce tel trafic illégal a entraîné des conséquences néfastes sur l'image du pays à l'international.

A rappeler que le commerce illégal d'espèces sauvages est un crime organisé transnational, il occupe le 4ème rang du commerce illicite dans le monde, amassant des bénéfices d'environ 20 milliards de dollars chaque année.

Fatou KOUROUMA

8

Société de L'Observateur

TPI de Labé

Trois trafiquants d'une peau de panthère condamnés à des peines d'emprisonnement ferme !

Trois trafiquants de trophées d'animaux protégés ont été jugés et condamnés le mardi 15 mai 2018 par le tribunal de première instance (TPI) de Labé. Les prévenus ont été reconnus coupables des délits de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère, espèce animale intégralement protégée par le code guinéen de faune mais aussi par la Convention de Washington.

M. Mamadou Ciré Barry a été condamné à une peine d'emprisonnement d'un mois ferme et les deux autres à savoir Amadou Oury Diakité et Yéro Camara ont été également condamnés par défaut à 5 ans de prison ferme avec un mandat d'arrêt décerné contre eux pour avoir été les complices fugitifs incontournables dans cette affaire.

Pour rappel, M. Mamadou Ciré Barry a été pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau de panthère le samedi 21 avril 2018 au centre ville de Labé en moyenne Guinée. Or, cet animal est classé parmi les espèces intégralement protégées par le code de faune guinéen mais aussi par la Convention de Washington appelée aussi la CITES (convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction). La panthère est menacée de disparition en Guinée et dans le monde.

Cette opération avait été rendue possible grâce à la franche collaboration des autorités de la Section des Eaux et Forêts de Labé appuyée par la police avec le soutien indéfectible des activistes du projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique).

Lors de la première audience, le prévenu avait dénoncé les deux complices notamment Amadou Oury Diakité et Yéro Camara ; sauf que les deux ne se sont jamais présentés devant le tribunal.

La partie civile représentée par son avocat au compte du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts a fait valoir à ce que le droit soit appliqué dans cette affaire de criminalité faunique qui a finie par altérer l'image de la Guinée à l'échelle internationale. Sur l'action civile, elle (la partie civile) a sollicité du tribunal le paiement d'un montant de 300.000.000 GNF par les mis en cause à titre de dommages et intérêts.

Dans ses réquisitions, le procureur de la République près le TPI de Labé a évoqué la place fait remarquer que son client ignore la loi sur le code de faune et que l'Etat devrait fournir assez d'effort dans la vulgarisation de cette loi. Par conséquent, il a sollicité du tribunal la libération de son client. Le juge avait ainsi renvoyé l'affaire au 15 mai 2018 pour délibéré.

Ainsi, dans ses conclusions du mardi 15 mai 2018, le tribunal après analyse succincte du dossier a rendu son verdict en reconnaissant les trois inculpés coupables des faits mis à leur charge. Pour la répression, M. Mamadou Ciré Barry a écoupé d'un mois de prison ferme et au paiement de 90.000 GNF d'amende.

Quant à ces deux complices, les nommés Amadou Oury Diakité et Yéro Camara sont condamnés par défaut à 5 ans de prison ferme et un mandat d'arrêts est décerné contre eux. Sur l'action civile, le juge audientier a condamné solidairement les trois trafiquants au paiement d'un montant de 6.000.000 GNF à titre de dommages et intérêts pour le compte du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

Pour mémoire, la Guinée a été sanctionnée par la CITES en mars 2013 et présentée comme une plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'ouest. Des efforts sont entrain d'être consentis par l'ensemble des acteurs impliqués pour espérer éventuellement la levée de la sanction. Sauf que, des faibles décisions de justice sur des délits fauniques continueraient à enfoncer le clou aux yeux de la communauté internationale.

A rappeler que le commerce illégal d'espèces sauvages est un crime organisé transnational. Il occupe le 4^{ème} rang du commerce illicite dans le monde, amassant des bénéfices d'environ 20 milliards de dollars chaque année.

Aboubacar ayila



Radio :

- 1- **Radio Globale FM** : Une participation de l'Officier Média Tamba et de l'Assistant Juridique Baldé à une émission intitulée " Environnement" de la radio Global FM. Au cours de l'entretien, les sujets d'ordre national ont été abordés, notamment l'arrestation d'un trafiquant de bébé chimpanzé en provenance de Boké, la condamnation d'un militaire guinéen et deux trafiquants léonais ont été parmi les actualités fauniques abordées. Au niveau international, nous avons parlé de la Cites, de l'UICN également. Lien dropbox :
- 2- **Radio Bonheur FM** : L'Officier média Tamba a été l'invité de la rédaction de Bonheur FM. L'arrestation d'un jeune militaire en flagrant détention, circulation et commercialisation d'un pélican, une espèce animale intégralement protégée et d'autres sujets de l'actualité faunique étaient au menu de cette interview choqué. Lien dropbox :

- 3- **Radio Soleil FM** : Galf à travers l'Officier média Tamba et l'assistant juridique Baldé ont participé à une émission radiophonique, intitulée " Environnement En Question ". Les sujets comme l'adoption du nouveau code de faune et réglementation de la chasse par l'Assemblée Nationale guinéenne, l'arrestation d'un présumé trafiquant de chimpanzé à Foulamadina, la condamnation d'un jeune militaire pélican étaient entre autres les sujets abordés. Lien dropbox : <https://www.dropbox.com/sh/0ebllexw98rsl7o/AADfCwqtrcqk1PySft5clgmOa?dl=0>

6 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	01
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	03
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Au département management, le mois de Juin 2018 fut marqué par une politique managériale axée sur la relance des enquêtes tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays mais aussi, une forte implication de GALF auprès des autorités administratives de Conakry et régionales dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique en Guinée. Résultats : arrestation de deux trafiquants de bébé chimpanzé en provenance de Boké, une espèce animale intégralement protégée et menacée de disparition en Guinée si aucune action n'est entreprise pour limiter le dégât.

Le recrutement continu, la formation des enquêteurs, juristes et la réorganisation du département investigation est en cours.

7 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		08	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	0	0	08

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
 - 1- Le Substitut Général près de la Cour D'Appel de Conakry.
 - 2- Le Procureur de la République du TPI de Dixinn.
 - 3- Le Substitut du Procureur de Dixinn.
 - 4- Le Greffier en Chef du TPI de Dixinn.
 - 5- Le Substitut du Procureur du TPI de Kaloum.
 - 6- L'Agent Judiciaire de l'Etat.
 - 7- Le Directeur National des Eaux et Forêts.
 - 8- Le Directeur Général du Corps des Conservateurs de la Nature.

8 Conclusion

Au département management, le mois de Juin 2018 fut marqué par une forte impulsion des stratégies de collaboration avec toutes les autorités administratives et environnementales de Conakry mais aussi celles au niveau régionale. Cela a aboutie aux résultats concluants notamment avec les arrestations de deux trafiquants de chimpanzé en provenance de Boké, la condamnation de deux citoyens de la Sierra Leone par le TPI de Kaloum pour trafic international de bébé chimpanzé et d'autres importantes saisies d'espèces animales protégées des mains des trafiquants véreux, prêts à les commercialiser.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.